



Frédéric LACAS
Maire

Le 29 mai 2026

Chers collègues,

En application des dispositions des articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil municipal qui se déroulera :

Vendredi 05 juin 2026 à 12h30 en Mairie - salle du Conseil municipal

Vous trouverez en annexe la note explicative de synthèse des différents points prévus à l'ordre du jour, à savoir :

1. Elections sénatoriales – Désignation des délégués
2. Convention de mise à disposition de moyens entre la ville de Sérignan et l'ASA d'irrigation de la plaine de l'Orb
3. Convention portant mise à disposition de l'internant du Collège de Vendres pour les renforts estivaux 2026 de Gendarmerie
4. Agence départementale Hérault Ingénierie – Désignation de deux représentants du Conseil municipal
5. Association des communes maritimes d'Occitanie – Désignation de deux représentants du Conseil municipal
6. SIVU pour l'aménagement du plateau de Vendres – Désignation de deux représentants du Conseil municipal
7. Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Les dossiers et pièces annexes aux délibérations peuvent être consultés en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil municipal.

En cas d'absence de quorum, le Conseil municipal se réunira avec le même ordre du jour le 09 juin 2026 à 18h30.

Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.

Vous voudrez bien confirmer votre intention de présence auprès du secrétariat à l'adresse suivante : mairie@ville-serignan.fr

